

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-1 21SGADL001

SEANCE DU
11 FÉVRIER 2021

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
63

Date de convocation :
5 février 2021

Date d'affichage :
12 février 2021

OBJET :
Adoption du procès-verbal du
conseil de communauté du 17
décembre 2020

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 70

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 70

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 7**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 11 février à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme PERRIN (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. David MARTI)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. MARASCIA (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean GIRARDON



Le rapporteur expose :

« Il vous est demandé de bien vouloir adopter le procès-verbal du conseil de communauté du 17 décembre 2020.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du conseil de communauté du 17 décembre 2020.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 12 février 2021
et publié, affiché ou notifié le 12 février 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI





Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à seize heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, SALLE DE L'ALTO - 2, AVENUE FRANÇOIS MITERRAND - 71 200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Sébastien CIRON
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT jusqu'au départ de ce dernier à 18h26)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. GOMET (pouvoir à M. Philippe PRIET)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO jusqu'à 17h29)
M. Sébastien GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES à partir de 17h55)
Mme Bedhra MEGHERBI (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD à partir de 18h05)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Sébastien GANE

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	1
1 - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	3
1. Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 19 novembre 2020	3
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	3
II - QUESTIONS FINANCIÈRES.....	4
1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative	4
2. Budget annexe Transports - Vote d'une décision modificative	4
3. AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier	4
4. AP/CP Programme Pluriannuel de Voirie - Ajustement du montant de l'AP et de l'échéancier ...	4
5. AP/CP Financement de la mise en œuvre du SDTAN - Clôture	4
6. Constitution de provision.....	6
7. Budget annexe transports - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement.....	7
8. Modalités de vote du budget	7
10. Subventions - Versement d'acomptes en anticipation du vote du Budget Primitif 2021	8
9. Vote de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif 2021	12
11. Saint-Vallier - Aménagement ZAC des Goujons - Garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt Crédit Coopératif - SEM Val de Bourgogne	13
III - DÉVELOPPEMENT URBAIN	14
1. Montceau-les-Mines - Programmation "Action cœur de ville - Avenant n° 1 à la convention - Autorisation de signature	14
IV - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	15
1. Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions	15
2. Fonds d'aide au commerce rural - Perrecy-les-Forges - Salon "BEAUTE MODERNE" -Attribution d'une subvention	15
3. Absorption de la SAS Infrastructures et Réseaux par la SAEML SEMCIB Modification du capital social de la SEMCIB.....	16
V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	18
1. Contrat de ruralité 2017-2020 - Convention financière annuelle 2020 - Autorisation de signature	18
2. Exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques à très haut débit - Approbation du délégataire et autorisation de signature du contrat de DSP	19
VI - PROXIMITÉ	21
1. Transport public urbain - Choix du mode de gestion et approbation des éléments du cahier des charges	21
2. Comité des partenaires - Création et détermination de la composition	21
3. Transports urbains - Tarification MonRéZO - Adoption	21
VIII - QUESTIONS DIVERSES	27
1. Vœu de l'exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la CUCM	27

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président.- Avant de commencer notre conseil et mon propos liminaire, je vais vous demander d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire du Président de la République décédé le 2 décembre dernier, Valérie GISCARD D'ESTAING, qui a été Président de 1974 à 1981.

On peut dire de Valérie GISCARD D'ESTAING qu'il a incarné la modernité dans l'exercice du pouvoir, en tout cas sous la V^{ème} République, et qu'il a marqué une rupture, sans aucun doute, avec ses deux prédécesseurs, à savoir Charles de GAULLE et Georges POMPIDOU. En tout cas dans le style, c'est une évidence, mais aussi – au-delà des critiques que certaines et certains d'entre nous peuvent porter sur son septennat - force est de constater qu'il a initié et instauré des réformes importantes, des réformes de société, des réformes que je qualifie même de progressistes et qui n'ont jamais été remises en cause. On peut citer le droit de vote à 18 ans, mais aussi le divorce par consentement mutuel ou encore la fameuse loi sur l'IVG défendue à l'époque par sa Ministre Simone VEIL.

On pourrait ajouter également toute l'action qu'il a menée avec d'autres dirigeants et un en particulier, le Chancelier allemand de l'époque, Helmut SCHMIDT, pour renforcer l'union européenne, deux défenseurs acharnés de ce qu'allait devenir l'Europe. Au moment où ils gouvernaient tous les deux, beaucoup de questions se posaient et ils ont été tous les deux très actifs pour cette construction européenne.

Voilà ce que je souhaitais dire en quelques mots sur l'action que j'estime, pour ma part et comme d'autres, positive du Président de la République Valérie GISCARD D'ESTAING.

Je vous invite donc à observer une minute de silence, mes chers collègues.

(L'assemblée observe une minute de silence).

M. le Président.- Je vous remercie.

Puisque nous sommes dans les hommages et la reconnaissance du travail accompli par des femmes et des hommes politiques, je ne peux pas omettre de rappeler la disparition de personnes qui ont œuvré pendant une bonne partie de leur vie pour les habitants de nos communes et de nos territoires.

Une femme et deux hommes ont disparu, eux aussi, il y a quelques jours. Je veux parler d'André FAIVRE qui fut conseiller général de Montceau Sud de 1977 à 2001.

En 1977, il fut élu Conseiller municipal de la ville de Montceau et premier vice-président de la communauté aux côtés de Camille DUFOUR. Il fut adjoint au maire de la ville de Montceau de 1985 à 2001.

Je veux évoquer Alice BESSEYRIAS qui fut élue première adjointe au maire auprès de Didier MATHUS en 1995. C'est cette même année qu'elle fut également élue conseillère communautaire jusqu'en 2008. Conseillère générale du canton de Montceau Nord de 1998 à 2012, elle fut vice-présidente du Département aux côtés de Christophe SIRUGUE et ensuite d'Arnaud MONTEBOURG.

Enfin, Marc BATHIARD qui fut conseiller municipal à Ciry-le-Noble de 1977 à 1983, puis maire de la commune de 1989 à 2001, période pendant laquelle il est élu vice-président de la communauté urbaine.

Au nom de la communauté urbaine et de nous tous, je rends un hommage à leur mémoire, anciens élus dont le parcours et le travail ont toujours été guidés par la défense de l'intérêt général.

Mes chers collègues, je pense qu'il est normal que nous ayons une pensée pour ces personnes qui ont œuvré pour les habitants de ce territoire avec beaucoup de courage et de force.

Chers collègues, c'est généralement en décembre que nous votons le budget. Cette année fait exception au regard des événements que nous vivons avec la crise sanitaire. Ce sera donc au

1^{er} trimestre 2021 que nous débattons et mettrons en délibéré le budget avec toutes les incertitudes qui pèsent encore sur les recettes dont nous pourrions disposer.

Sur ce sujet très préoccupant, même s'il y a quelques avancées depuis le dernier conseil communautaire, il y a en effet quelques avancées, mais nous ne parvenons pas encore à un point satisfaisant, notamment pour les EPCI, j'ai pris l'initiative - vous le savez car je vous en ai informés - de m'adresser directement par courrier au Président de la République pour l'alerter sur le fait que les EPCI ne peuvent pas être les grands oubliés du plan de relance. Faute de quoi la reprise serait alors compromise sur un pan tout entier de notre économie.

J'insiste également, dans ce courrier, sur le fait que la commande publique a un rôle majeur à jouer dans cette relance et que l'Etat doit par conséquent actionner différents leviers. Le premier levier est l'anticipation, anticipation de la commande publique, car nous savons que l'Etat est un donneur d'ordre important, régulier auprès de nos entreprises, particulièrement industrielles dans certains domaines, dans certains secteurs. Il serait donc bon d'anticiper ces commandes.

Le deuxième pan qui me paraît essentiel, c'est le lancement de grands chantiers. Il est nécessaire que l'Etat lance de grands chantiers de manière à soutenir l'emploi et que ces grands chantiers soient utiles au pays.

Enfin le troisième, c'est l'accélération de grands chantiers qui sont déjà prévus, annoncés. Nous avons eu l'exemple avec la RCEA, un grand chantier qui a été accéléré par l'Etat avec les collectivités. Car les collectivités jouent un rôle déterminant auprès de l'Etat pour l'accélération. Nous avons financé, avec d'autres, l'accélération du chantier de la RCEA.

Il y a un autre grand chantier qui nous attend et qui nous concerne sur le territoire, je veux parler bien entendu, vous l'avez compris, de la VFCEA, qui est effectivement acté dans les contrats de plan, mais sur des échéances qui sont - il faut l'avouer - tout de même très longues. On considère donc que ce grand chantier doit être accéléré de manière forte, notamment sur un point qui nous concerne directement, c'est bien entendu l'interconnexion que nous avons défendue avec d'autres territoires ici, autour de nous, parce que cela va aussi dans le sens de la défense du climat, de permettre aux gens de se déplacer d'une gare à une autre par l'interconnexion et de l'attractivité même de plusieurs territoires autour de la gare TGV.

C'est maintenant que les décisions doivent se prendre pour impulser une dynamique de reprise. En cela, la puissance publique doit être initiatrice et exemplaire.

Vous avez également constaté que dans ce courrier, j'ai exprimé la volonté de la communauté urbaine d'accueillir la future formation universitaire en nucléaire puisque le Président de la République en a fait mention dans son discours lors de sa venue sur le site de Framatome. Cette formation aura tout son sens ici, notamment - c'est ce que je précise - sur la partie soudage puisque nous avons déjà, ici, une certaine expérience. Je rappelle que nous avons un lycée qui dispose d'une formation environnement nucléaire et que nous avons ici, sur le site de Framatome, déjà un centre de formation qui a été mis en place, notamment pour tout ce qui concerne les métiers de la soudure.

Nous allons donc, sans attendre, en lien direct avec nos partenaires industriels, mais aussi les universitaires puisqu'il s'agit de formation supérieure, nous mettre en ordre de marche pour proposer une offre crédible et de qualité afin d'accueillir le moment venu cette formation d'avenir.

Je dis « d'avenir » parce qu'Emmanuel Macron l'a dit lui-même et clairement, il l'a affirmé sans ambiguïté le 8 décembre au Creusot, que ce soit pour le secteur militaire ou pour le secteur civil, positionnant ainsi la France stratégiquement d'un côté sur le plan défense nationale et, de l'autre, sur le volet tout aussi stratégique du mix énergétique qui ne pourra devenir réalité sans l'énergie nucléaire.

Ces annonces sont de toute évidence porteuses de belles espérances pour notre tissu industriel qui voit donc se rapprocher les perspectives de consolidation et de développement de ses productions à forte valeur ajoutée. Nous pouvons nous en réjouir, nous pouvons en être fiers car tout cela ne doit rien à la chance, mais à des choix affirmés, à des choix revendiqués, y compris dans des périodes sombres qui ne sont pas si lointaines, rappelons-nous.

Nous devons donc, à présent, poursuivre ce travail aux côtés de responsables industriels en stimulant notamment les écosystèmes propices au développement de la filière. Cette ambition s'inscrit pleinement dans la démarche engagée depuis plusieurs mois déjà avec les acteurs économiques du territoire à travers notamment l'organisation des assises territoriales de la relance économique.

C'est ainsi que quatre ateliers se sont réunis avec 130 participants. C'est dire aussi l'intérêt de ceux qui portent le développement économique de notre territoire pour ces assises. 130 participants qui se sont réunis par visioconférence les 8 et 10 décembre pour travailler sur ce plan d'action de la communauté en matière de développement économique.

L'ensemble de ce travail réalisé, avec l'engagement notamment des chefs d'entreprise du territoire, sera partagé lors des assises qui ont été reprogrammées une première fois. Nous prévoyons de les tenir, si les conditions sanitaires le permettent, dès le 5 février prochain. Nous l'espérons tous et nous sommes mobilisés pour cela.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous exprimer en introduction à ce conseil.

Je vous invite maintenant à examiner les délibérations inscrites à l'ordre du jour. Le conseil de ce soir est un conseil pour l'essentiel assez technique, je vous l'accorde. Ce n'est pas un conseil très étoffé, mais il y a tout de même des délibérations importantes à prendre.

Désignation du secrétaire de séance

M. Sébastien GANE est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité

1 - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 19 novembre 2020

M. le Président.- Concernant l'adoption du procès-verbal du dernier conseil qui date du 19 novembre, est-ce qu'il y a des remarques avant adoption ?

La salle est grande, donc levez la main bien haut afin que je puisse vous voir parce que je peux involontairement ne pas vous voir, surtout pour ceux qui sont le plus loin de moi.

Il n'y a pas de question, très bien.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne veulent pas prendre part au vote ?

Qui s'abstiennent ?

Qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Levez bien la main et, si vous avez un pouvoir, les deux mains. Je vous remercie.

C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil de communauté du 19 novembre 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Le compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités.

Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ou des questions ? Non.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne veulent pas prendre part au vote ?

Qui s'abstiennent ?

Qui sont contre ?

Qui sont pour ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

II - QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative

2. Budget annexe Transports - Vote d'une décision modificative

3. AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier

4. AP/CP Programme Pluriannuel de Voirie - Ajustement du montant de l'AP et de l'échéancier

5. AP/CP Financement de la mise en œuvre du SDTAN - Clôture

M. le Président.- Nous passons aux questions financières avec plusieurs délibérations, l'une concerne le budget principal avec le vote d'une décision modificative, l'autre porte sur le budget annexe transports, les trois autres concernent des AP/CP.

Je vais demander à Daniel MEUNIER de nous présenter ces délibérations les unes à la suite des autres, vous pourrez bien entendu poser des questions et puis je mettrai aux voix l'ensemble de ces délibérations.

Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président. Effectivement, cinq délibérations que je vais vous présenter de manière synthétique et certaines sur lesquelles nous reviendrons après.

Au budget principal, une décision modificative. Nous reviendrons ultérieurement sur les détails de cette décision qui acte en investissement une modification de la dotation liée aux ouvrages d'art et puis des opérations d'ordre pour les travaux réalisés sur la ZAC des Goujons à Saint-Vallier.

Cette même délibération acte aussi en fonctionnement la constitution de provisions pour procéder au remboursement du coût des transports des élèves qui habitent – et j'insiste là-dessus – sur notre périmètre de transport urbain, mais qui sont transportés par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Au budget annexe Transports, une décision modificative. Il s'agit simplement d'un report de la section d'investissement en section de fonctionnement. C'est là une décision qui est le fruit d'une possibilité d'adaptation temporaire et dérogatoire qui nous est autorisée dans le cadre budgétaire et comptable.

Concernant l'ajustement d'échéancier pour les ouvrages d'art, c'est une AP/CP et modification d'échéancier qui concerne bien entendu ces ouvrages d'art portant sur des travaux de voirie. Je pense qu'il est nécessaire, pour rappel, de dire qu'en 2017-2018, on avait réalisé le pont des Chavannes à Saint-Vallier, le pont de Saint-Julien-sur-Dheune, le mur de soutènement de la rue Saint-Georges et route de Montcenis au Creusot et le mur de soutènement à La Chaume sur Marmagne. En 2019, c'était le cas de la passerelle Condorcet à Montceau, le pont de Lucy toujours sur la même ville de Montceau et puis des opérations de suivi et d'inventaire.

Il nous faut bien entendu, dans ce cadre, modifier l'échéancier et prolonger cette AP d'un an pour bénéficier de crédits sur le premier trimestre de 2021, compte tenu – comme l'a rappelé le Président tout à l'heure – du vote du budget 2021 et pour pouvoir servir la réalisation de projets à venir. Donc en l'occurrence de différer la somme de 437 552 € sur 2021.

Concernant l'AP/CP voirie ajustement, modification d'échéancier, c'est un ajustement de crédits et aussi un allongement d'échéancier qui vont nous permettre de réaliser et respecter nos

prévisions de travaux sur 2020-2021. Ce sont des travaux d'entretien de chaussées, des reprises de revêtement de trottoir, d'accotements, de réception d'eaux pluviales indispensables.

On propose l'autorisation d'un programme de voirie en affectant un crédit de 300 000 € et en prolongeant l'échéancier sur 2021.

Concernant le schéma directeur territorial d'aménagement numérique, c'est une clôture d'AP/CP. Pour rappel, vous savez que l'Etat avait confié au Département ses schémas d'aménagement numérique pour le haut et très haut débit partout où les opérateurs ne faisaient pas de proposition de programme similaire. Cela concernait toutes les communes de la CUCM, à l'exception du Creusot et de Montceau.

En 2015, la CUCM concluait un accord partenarial avec le Département pour la mise en œuvre de la phase 1 avec une participation de l'EPCI à raison de 150 € par habitant. En 2017, tout normalement se sont ajoutés au dispositif Essertenne, Perreuil et Morey qui venaient de rejoindre la CUCM.

Le gouvernement a alors donné la possibilité de recourir à des financements privés pour des déploiements complémentaires dans les zones d'initiative publique, sous le label « Appels à manifestation d'engagements locaux ».

C'est la société Covage qui s'est positionnée avec des fonds privés sur les deux tiers du département. C'est pourquoi le conseil départemental procède au remboursement des participations territoriales sur 2020 pour un montant de 1 500 000 € au compte de la communauté.

De ce fait, il nous faut bien évidemment clôturer l'AP/CP créée pour ce projet.

Voilà, Monsieur le Président, ces cinq délibérations présentées de manière synthétique.

M. le Président. - Merci.

Est-ce qu'il y a des questions avant que je mette aux voix les délibérations ? Pas de question.

Je mets aux voix les cinq délibérations :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Qui s'abstiennent ? Non plus.

Qui sont contre ? Deux contre.

Qui sont pour ?

Merci, c'est adopté pour l'ensemble des délibérations.

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Transports - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- *D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements du projet de travaux d'ouvrages d'art:*

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Ouvrages d'art	PECAV059	1 969 097	450 353	674 600	221 592	185 000	437 552

Observations : Adoption à la majorité.

AP/CP Programme Pluriannuel de Voirie - Ajustement du montant de l'AP et de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le plan pluriannuel de voirie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)						
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Programme pluriannuel de voirie	PECAV052	10 311 274	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 397 396	1 851 277	303 000

Observations : Adoption à la majorité.

AP/CP Financement de la mise en œuvre du SDTAN - Clôture

Le conseil décide :

- De clôturer l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet de mise en œuvre du STAN, de la manière suivante:

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (C)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (C)
			2017
Financement de la mise en œuvre du SDTAN	1 500 000	UTIAN 116	1 500 000

Observations : Adoption à la majorité.

6. Constitution de provision

M. le Président. - Nous avons ensuite la constitution de provision que je mets aux voix.
 Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?
 Qui s'abstiennent ?
 Qui sont contre ?
 Qui sont pour ?
 Je vous remercie.

Le conseil décide :

- De constituer une provision sur le Budget Principal d'un montant de 240 000 € au titre du remboursement du coût des élèves domiciliés dans le PTU de la CUCM et transportés par la région, pour deux années scolaires.

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Budget annexe transports - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement

M. le Président.- La délibération suivante concerne le budget annexe transports, avec la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement.

Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- C'est une délibération qui reprend effectivement ce que j'ai évoqué précédemment, en vous rappelant que c'était une possibilité d'adaptation temporaire et dérogatoire. Là, nous faisons face aux retombées très néfastes de la crise sanitaire. Le versement mobilité et les recettes tarifaires ont bien entendu considérablement impacté le budget annexe et si nous n'obtenons pas, comme le Président l'a évoqué dans son propos liminaire, de clause de sauvegarde de la part de l'Etat, c'est une perte qui pourrait aller de 800 000 à 1 million d'euros.

À cet effet, nous proposons un report d'excédent d'investissement au chapitre fonctionnement de 330 034,99 €.

Là, nous bénéficions de la possibilité de mettre en place ce dispositif temporaire dérogatoire qui va nous permettre de reprendre en section de fonctionnement les excédents d'investissement. Mais il faut tout de même savoir – c'est important – que la reprise de l'excédent d'investissement ne peut être réalisée pour un montant supérieur constaté au 31 décembre 2019, corrigé bien entendu des restes à réaliser.

C'est pour notre collectivité un dispositif qui va nous permettre en partie de pallier les incidences très importantes que cette crise sanitaire a générées au chapitre des transports.

Je vous propose donc d'autoriser ce report de 330 034,99 € de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non, pas de question.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Qui s'abstiennent ? Non.

Qui sont contre ? Non.

Qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'autoriser en budget annexe transports la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement constaté au 31 décembre 2019 corrigé des restes à réaliser d'un montant de 330 034,99 €.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. Modalités de vote du budget

M. le Président.- Nous passons maintenant aux modalités de vote du budget.

Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- C'est une délibération qui est complètement différente, qui vient apporter des changements au niveau des modalités de vote du budget.

On vous propose de recourir et de privilégier dès 2021 la gestion du budget en AP/CP. Il est vrai que depuis 2015 maintenant, nous votons nos dépenses en section d'investissement par opération au sein d'enveloppes budgétaires globales. En parallèle, nous avons développé la gestion des crédits d'investissement en AP/CP, ce qui crée souvent des doublons, des superpositions et cela opacifie un peu, pour tout un chacun, la lisibilité des opérations et provoque très fréquemment des redites.

On propose, pour plus de lisibilité et de compréhension, d'arrêter pour partie la gestion des crédits d'investissement par opération votée et de privilégier la gestion en AP/CP, sachant bien entendu que les restes à réaliser 2020 feront l'objet de régularisations.

On va gagner assurément en visibilité des coûts de nos opérations pluriannuelles grâce à la répartition par échéancier. Là, je crois que c'est une avancée très intéressante. Il faut aussi savoir que cet outil de gestion est particulièrement recommandé et soutenu par la Chambre régionale des comptes.

Voilà ce qui est proposé comme changement de modalité du vote du budget pour 2021.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions, mes chers collègues, avant le vote ? Pas de question.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Qui s'abstiennent ?

Qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *A compter de 2021, de ne plus retenir le vote par opération pour une partie des dépenses de la section d'investissement du budget.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

10. Subventions - Versement d'acomptes en anticipation du vote du Budget Primitif 2021

M. le Président.- Subventions, versement d'acomptes en anticipation du vote du budget, puisque nous allons le voter plus tard que d'habitude et certaines structures ont besoin d'avoir ces avances.

Daniel MEUNIER. Non, ce n'est pas Daniel MEUNIER mais Jean-François JAUNET. Désolé. Comme c'est financier, j'ai l'habitude que ce soit Daniel MEUNIER. Mais au nom du conflit d'intérêts, nous allons être très nombreux à sortir de la salle. Il y aura tout de même le quorum, nous avons vérifié.

Ne prendront pas part au vote et vont donc sortir de la salle avant que Jean-François JAUNET ne présente cette délibération : moi-même, Bernard DURAND, Pascale FALLOURD, Didier LAUBERAT, Jean-Claude LAGRANGE, Christian GRAND, Marie-Claude JARROT, Évelyne COUILLEROT, Daniel MEUNIER, Lionel DUPARAY, Guy SOUVIGNY, Sébastien GANE, Monique LODDO, Laurent SELVEZ, Bedhra MEGHERBI, Eric COMMEAU et Séverine GIRARD-LELEU. Il est précisé que certains des élus que je viens de citer ne sont pas présents.

Nous allons sortir et ensuite Jean-François JAUNET présentera cette délibération.

(Les élus concernés sortent de la salle du conseil).

M. JAUNET.- Chers collègues, on va attendre que les « danseurs » aient quitté la salle puisque le bal est ouvert et nous allons pouvoir procéder ensuite à cette opération de vote.

Je vais faire un mini putsch puisque je vais prendre la présidence pendant quelques secondes. Je suis un petit vert pour ce poste, en tout cas vous me saurez gré de présenter ce rapport qui est d'habitude dévolu à Daniel.

Comme cela a déjà été évoqué au cours de cette séance, le budget ne sera voté qu'au mois de mars. Il convient donc, pour permettre aux associations et organismes qui reçoivent des subventions assez importantes de la communauté de travailler, de proposer de voter un acompte de 30 % à ces associations ou organismes qui sont dans le tableau que vous avez en pièce jointe : Ecosphère, l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne, l'office de tourisme communautaire, la ligue de l'enseignement Bourgogne, Pôle recherche langage, la Sauvegarde 71, l'École de la 2^{ème} chance, AGIRE et APOR.

Est-ce que vous avez des questions avant que je soumette au vote ? Pas de question.

Nous allons donc procéder au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je précise que je ne vote qu'une fois même si j'ai un pouvoir parce qu'en fait, je vote pour Monsieur COMMEAU qui n'a pas le droit de voter.

Merci.

Si quelqu'un peut inviter les « danseurs » à rejoindre le bal.

(Les élus reprennent leur place dans la salle du conseil).

Le conseil décide :

- *De verser un acompte de 30 % du montant de la subvention attribuée en 2020 aux organismes ou associations figurant sur la liste jointe.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Bernard DURAND, M. Didier LAUBERAT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Christian GRAND, Mme Marie-Claude JARROT, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Daniel MEUNIER, M. Lionel DUPARAY, M. Guy SOUVIGNY, M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, Mme Bedhra MEGHERBI, M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU et Mme Pascale FALLOURD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

Je vais redonner la parole à Monsieur le Président, sachant que tout le monde a voté pour et qu'on n'a pas eu de questions.

M. le Président.- Puisque le vote a eu lieu, je peux maintenant intervenir sans nuire ou influencer en quoi que ce soit le vote.

Je souhaitais vous donner une information concernant une des structures pour laquelle vous avez accordé l'acompte de la subvention et c'est bien, c'était nécessaire. En transparence, je souhaitais vous informer de la situation de l'agence d'urbanisme, « l'agence d'urba », comme on l'appelle habituellement.

L'agence d'urba est dans une situation financière très difficile. Si je me permets de vous en parler ce soir, c'est parce que je devais attendre l'assemblée générale de l'agence qui a eu lieu il y a maintenant une quinzaine de jours. Un nouveau conseil d'administration va se réunir en début d'année pour mettre en place la nouvelle gouvernance suite aux élections, puisque beaucoup d'administrateurs - vous l'aurez constaté - sont tout de même des élus de territoire.

La situation financière devient de plus en plus difficile pour l'agence d'urbanisme, sachant qu'à l'intérieur de cette agence, il y a des financeurs publics majoritairement. La communauté urbaine est le plus gros financeur pour 230 000 €. Il y a le Grand Chalon puisque l'agence d'urbanisme a été créée il y a quelques années dans le cadre de l'entente entre le Grand Chalon et la communauté. Et puis, petit à petit, d'autres territoires nous ont rejoints au niveau de l'agence, par exemple le Grand Autunois Morvan, la CCGAM, mais aussi la communauté de communes du Sud de la Côte Châlonnaise et le Département qui apportaient également une aide financière.

Le Grand Chalon : 160 000 €, la CCGAM : 25 000 €, la ccSc : 10 000 €, le Département : 20 000 € et la Région : 100 000 €. Sachant qu'il y a parfois eu des fluctuations, notamment ces dernières années, dans les subventions apportées par les collectivités, pas de la communauté urbaine mais cela a été le cas, à un moment donné, du Grand Chalon, de la Région qui a baissé pour être en équilibre avec l'agence d'urbanisme qui était de l'autre côté, en Franche-Comté. Le Département a finalement continué de subventionner, mais de manière assez instable.

La question se posait maintenant de savoir quelle était la pérennité de l'agence d'urbanisme pour les années qui viennent. Tout cela a été examiné. Il y a eu des difficultés, à un moment donné, après un changement de direction notamment, qui ont fait que les difficultés sont apparues. Un projet a été mis en place pour restructurer, faire des économies. Ce qui a été fait, en tout cas dans le projet lui-même, l'agence d'urbanisme ayant des recettes qui viennent à la fois des subventions que j'évoquais tout à l'heure et à la fois aussi de commandes faites, notamment de la commande publique sur des études. La communauté demandait des études à l'agence d'urbanisme, d'autres intercos l'ont fait également, mais de moins en moins, malheureusement, parce que c'est l'objet aussi de l'agence d'urbanisme que de faire des études pour les collectivités qui sont financeuses ou pour d'autres qui feraient appel à l'agence d'urbanisme. On a vu décroître

cette commande petit à petit pour différentes raisons, mettant en péril l'équilibre financier de l'agence d'urbanisme.

Des grands chantiers menés par l'agence d'urbanisme ont consisté aussi à élaborer des PLUi, des PLU (Plan Locaux d'Urbanisme). Ce qu'elle a fait. L'un d'entre eux est encore en chantier, notamment en ce qui concerne la CCGAM. C'est le seul qui reste, mais il y a encore un certain travail, long, mais qui ne sera pas achevé, vous verrez pourquoi, ou en tout cas d'une autre manière mais pas par l'agence d'urbanisme. C'est en tout cas ce qui a été acté.

Pour que la viabilité de l'agence d'urbanisme s'établisse, il faut un million d'euros. Aujourd'hui, nous en sommes à 800 000 €. Il manque donc 200 000 € pour que les comptes et les budgets de l'agence d'urbanisme soient à l'équilibre. Exercice après exercice, nous constatons des déficits pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. Encore le dernier exercice, malgré les efforts qui ont été faits, car il y a eu des efforts réalisés, avec moins de personnels - aujourd'hui, il y a six salariés à l'agence d'urbanisme -, il y a encore un déficit constaté de 70 000 € qui vient grever les réserves qu'avait l'agence d'urbanisme, qui s'établissent aujourd'hui à un niveau presque zéro puisque, pour une agence comme cela, il reste 120 000 €, ce qui est très peu lorsqu'on a des salariés. Ce qui a conduit le Commissaire aux comptes à lancer une alerte, c'est dans son rôle, lors de l'assemblée générale, en disant que la pérennité était sérieusement remise en cause. Ce que nous savions en tant qu'administrateurs puisque nous avons commencé à en discuter.

La première des conditions pour pouvoir avoir une agence d'urbanisme pérenne, c'est que les partenaires actuels souhaitent continuer. C'est la première des conditions et au minimum à la hauteur de ce qu'ils font aujourd'hui. Je dis bien au minimum. Or, après discussion, il s'avère que certains partenaires ne souhaitent pas poursuivre leur investissement au sein de l'agence.

À partir de là, la communauté urbaine ne peut pas porter seule la structure. Il a donc été décidé de mettre fin aux activités de l'agence d'urbanisme sur l'année 2021. Il faut épurer les comptes, il faut épurer les dossiers qui sont en cours. L'assemblée générale et le conseil d'administration se sont donnés 6 mois pour pouvoir clore les activités de l'agence d'urbanisme. Je m'en suis expliqué auprès du ministère de la transition écologique, parce que c'est le ministère de tutelle des agences d'urbanisme puisque les agences d'urbanisme sont gérées ou en tout cas organisées au sein d'une fédération nationale qui est la FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme). Je m'en suis entretenu avec le ministère qui a compris le bien-fondé des décisions que l'assemblée générale a prises.

C'est regrettable et, encore une fois, c'est la mort dans l'âme qu'une telle décision a été prise parce que nous avons bien travaillé avec l'agence d'urbanisme qui a eu son utilité, qui a fourni des études, la communauté étant celle qui prescrivait le plus ces études, mais nous ne pouvons pas être les seuls. Il fallait donc bien prendre une décision et ne pas s'acharner dans les conditions actuelles, y compris pour les salariés eux-mêmes qui se rendaient bien compte de la précarité de la situation. Je pense qu'il faut aussi regarder l'aspect humain, et donc mettre un terme aux activités de l'agence d'urbanisme courant 2021. On s'est donné jusqu'à juin au maximum, c'est-à-dire un délai de 6 mois.

Je tenais à vous en informer. Ce n'est pas de gaieté de cœur, mais quand on fait le point, le bilan et que l'on dresse une perspective et qu'on ne voit pas la perspective, il faut malheureusement en tirer les conséquences et prendre des décisions, c'est ce qui a été fait au sein de l'agence d'urbanisme.

Voilà l'information que je souhaitais vous donner. Le nouveau conseil d'administration se réunira début janvier. J'ai demandé à Daniel MEUNIER, le premier vice-président, de reprendre la présidence puisque c'était Philippe BAUMEL jusqu'à présent, mais qui n'est plus élu aujourd'hui et qui n'occupe plus de fonction au sein de la communauté urbaine. C'est donc Daniel MEUNIER qui sera chargé, avec le nouveau conseil d'administration, de mettre en place ce plan en lien direct avec le directeur.

Je disais tout à l'heure qu'il y avait un grand chantier, un grand dossier en cours avec le Grand Autunois, CCGAM, qui va s'arrêter. On va bien entendu trouver les modalités pour que la CCGAM puisse continuer à élaborer son PLUi avec le travail qui a déjà été fait par l'agence d'urbanisme, mais bien entendu avec une autre structure qui poursuivra le travail. Il y en a encore pour un an et demi, deux ans. L'agence d'urbanisme ne pouvait plus assumer ce travail.

Voilà, mes chers collègues. Je veux bien répondre à des questions s'il y en a, bien entendu. Monsieur LANDRE.

M. LANDRE.- C'est plutôt une remarque et une question pour le prochain conseil, en tout cas le conseil qui verra le vote de ces subventions et du budget.

On a été un certain nombre, dans cette salle ces dernières années, à demander à ce que soient annexés, particulièrement pour des structures comme celle-ci, je pense aussi à Ecosphère et à d'autres, systématiquement des rapports d'activité, des rapports de situation de façon à ce que les élus, avant de voter les délibérations, soient informés de la situation de ces structures.

Je vous remercie du rapport que vous venez de nous faire, mais je suis tout de même très surpris car à moins de considérer que les élus ne sont là que pour lever la main et voter les subventions à l'aveugle, on aurait dû nous faire ce rapport, surtout que c'est un rapport qui mène finalement à la cessation d'activité après que la délibération ait été votée. Parce qu'en réalité, on a tous, ici, autant que nous sommes, voté cette délibération, à part peut-être les administrateurs de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne, totalement à l'aveugle.

Je le redis, même si je sais que c'est un vœu qui n'est pas entendu, mais qu'au moment du vote du budget et au moment de l'attribution des subventions qui sont parfois très importantes, plusieurs centaines de milliers d'euros pour ces structures, nous ayons systématiquement un rapport d'activité annexé. Parce que si le rôle des élus est uniquement de valider des subventions finalement sans rien savoir des structures qu'ils financent, hormis bien évidemment leur objet, je crois que ce n'est pas le signe d'une démocratie locale qui fonctionne bien.

Donc je vous remercie pour cette présentation, mais je pense que nous sommes quelques-uns qui auraient préféré qu'elle ait lieu avant le vote. Je pense que ce qui serait sain, c'est qu'au moment du vote des subventions, ce type de présentation ait lieu a minima avant le vote ou que nous ayons – ce serait encore mieux – un rapport d'activité complet.

Je vous remercie.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Pour apporter quelques éléments de réponse, donner ces explications, je ne pouvais pas le faire puisque je devais sortir de la salle. Malheureusement, c'est comme ça. J'aurais souhaité le faire avant, très honnêtement, mais je ne pouvais pas. Et celui qui devait le faire, c'était en l'occurrence moi précisément et personne d'autre compte tenu de la situation.

Nous sommes malheureusement devant des incohérences, pas simplement pour l'agence d'urbanisme, mais pour d'autres structures, quasiment toutes. Quelque part, les statuts des structures nous obligent à être dans les conseils d'administration parce que nous sommes les financeurs. Ils nous y obligent, c'est statutaire, ceci pour toutes celles que nous avons votées. Mais on ne peut en parler en conseil, c'est-à-dire que les personnes qui siègent ne peuvent pas parler, ne peuvent pas donner des éléments avant le vote. On est dans une situation complètement ubuesque.

Si encore il s'agissait de sortir au moment du vote, allons-y, mais qu'on puisse s'exprimer. Non, on ne peut pas s'exprimer. On ne peut même pas avoir un clignement d'œil qui pourrait supposer qu'on influence le vote.

Je suis donc aussi frustré de ne pas pouvoir vous en parler avant. C'est le premier élément. Même si j'entends que cela paraît légitime.

Sur le vote de la subvention lui-même, je pense que cela ne changerait pas le fait de voter car le fait d'arrêter l'action de l'agence d'urbanisme nécessite que nous ayons des financements. Si nous n'avons pas les subventions des collectivités qui se sont engagées au sein du conseil d'administration, en tout cas pour leurs représentants, à verser les subventions pour cette année, on ne pourra même pas traiter l'aspect social. On est donc obligé d'avoir des subventions, qui ne seront sans doute pas à la même hauteur parce qu'on ne sera pas sur une année pleine, mais il est trop tôt pour le dire. Un travail est en train d'être fait, de calculs sur une demi-année avec le traitement social pour savoir de combien doit disposer l'agence d'urbanisme pour apurer les choses. Mais en tout état de cause, l'avance de subventions aujourd'hui, si nous ne la votons pas, pour le coup, cela s'arrêterait tout de suite. Il y avait un arrêt d'activité immédiat avec un dépôt de bilan. Ce n'était donc pas possible, même si je comprends qu'il aurait fallu en parler avant que le vote soit décidé. Mais sur le fond, on avait besoin de la subvention.

En ce qui concerne les rapports d'activité, vous avez les rapports d'activité de toutes les structures. Vous les avez ! Ils sont publics. Vous les avez en conseil, annexés et lorsqu'ils ne sont pas, en conseil, annexés, ils sont publics.

Je rajoute - et cela rejoint ce que je disais tout à l'heure - que la communauté est représentée au sein du conseil d'administration par des élus de différentes sensibilités qui peuvent eux-mêmes faire remonter les éléments, y compris politiquement au sein de l'assemblée à tout moment. C'est donc fait en toute transparence.

D'une part, il y a des rapports d'activité. On nous avait dit la même chose pour les autres structures. Mais les rapports d'activité existent. Il y a des élus qui siègent toutes sensibilités confondues. C'est donc dans la transparence la plus absolue.

Après, il y a aussi une certaine souveraineté de l'assemblée générale de ces structures, de ces conseils d'administration à prendre des décisions. On peut être pour ou contre au sein de cette assemblée, mais ce sont les assemblées générales, les conseils d'administration de ces structures et les exécutifs qui sont souverains pour prendre les décisions.

J'entends, mais comment faire autrement, à un moment donné ? Et, encore une fois, jusqu'au bout, nous avons essayé de trouver des solutions pour donner de la pérennité à l'agence d'urbanisme. Et il fallait attendre l'assemblée générale, que nous avons eue, qui a décidé, compte tenu des éléments, de dire qu'il fallait qu'on arrête. Dans un souci de transparence, j'ai souhaité en parler. Je n'ai pas pu le faire avant le vote, mais je le fais en conseil et il y aura, puisque nous sommes sur des anticipations, d'autres votes au moment du budget.

Les éléments sont publics, c'est de l'argent public. Laisser entendre qu'on cache des éléments, non, on ne cache pas d'éléments. Quelles que soient les structures que nous subventionnons, il y a des rapports tous les ans qui sont faits, des bilans sur les actions elles-mêmes.

Voilà ce que je peux dire pour répondre et c'est vraiment cela. Ceux qui siègent dans ces structures le savent très bien. C'est fait en toute transparence.

Merci, mes chers collègues.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés le moment venu de l'évolution de l'agence d'urbanisme sur la base que nous avons décidée au niveau de l'agence. Nous vous tiendrons bien entendu informés. Si vous avez besoin d'éléments précis, chiffrés, vous les aurez, vous les demandez, nous vous les transmettrons.

9. Vote de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif 2021

M. le Président. - J'ai oublié tout à l'heure le vote de crédits par anticipation au vote du budget primitif.

Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER. - Merci Monsieur le Président. Je pense qu'à cet instant du conseil, vous n'êtes plus sans savoir que nous ne voterons le budget qu'à la séance du conseil en date du 18 mars 2021.

Dans ce cadre, la loi nous autorise à mettre en recouvrement les recettes, d'engager ou de liquider les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles qui étaient inscrites au budget de l'année précédente. La loi nous permet également de mandater le remboursement des dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Cela va nous permettre l'exécution budgétaire sur le premier trimestre.

Il va de soi aussi que l'on doit préciser les montants et les affectations de ces crédits.

En fonctionnement, les crédits peuvent être ouverts à hauteur de 80 % de la dotation votée en 2020 et, en investissement, on vous propose ce soir l'ouverture de crédits comme suit :

- Au budget principal les dépenses d'investissement pour 2020 sont de 19 802 532 €. On peut donc voter un montant maximum de crédits de 4 950 633 € sur lequel nous nous limiterions à 2 853 163 € pour des dépenses diverses, principalement fléchées sur des opérations de voirie, d'assainissement et de mises en conformité et d'accessibilité, de transactions immobilières et d'équipements informatiques, ainsi que d'aides d'équipement à l'agriculture.

- Au budget annexe assainissement, nous vous proposons d'ouvrir des crédits de 728 580 € pour la rénovation, l'extension de réseaux principalement, ainsi que de travailler au schéma directeur d'eau et d'assainissement.

- Au budget annexe eau, une affectation de 170 180 € destinés à travailler sur les usines d'eau potable et les réseaux d'eau bruts.

Vous avez aussi dans la note, mais seulement à titre informatif, les crédits de paiement 2021 votés dans le cadre des AP/CP, chiffres que nous avons détaillés au dernier bureau et aussi au dernier conseil communautaire.

C'est une note qui nous permet une souplesse de fonctionnement avant le prochain vote du budget pour le premier trimestre de l'année 2021.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne veulent pas prendre part au vote ?
Qui s'abstiennent ?
Qui sont contre ?
Qui sont pour ?
Monsieur LANDRE, vous êtes pour ? Merci.
C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants et affectations de crédits exposés précédemment, pour l'ensemble des budgets.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

11. Saint-Vallier - Aménagement ZAC des Goujons - Garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt Crédit Coopératif - SEM Val de Bourgogne

M. le Président.- Je reprends le cours.
Saint-Vallier, l'aménagement de la ZAC des Goujons, c'est une garantie, que je mets aux voix. Ce sont des questions qui, généralement, ne posent pas de débat.
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?
Qui s'abstiennent ?
Qui sont contre ?
Qui sont pour ?
Monsieur LANDRE, je ne vois pas votre main. Vous êtes pour ? Merci.
Je suis loin, je vous l'ai dit. Il faut lever haut, sinon je ne vois pas. Vous étiez retourné, je ne peux donc pas vous voir, je suis désolé.
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'accorder sa garantie à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 75 000 € pour le remboursement d'un emprunt de 150 000 € souscrit par la SEM Val de Bourgogne auprès du Crédit Coopératif, au taux de 0.29 % sur une durée de 42 mois.*
- *D'autoriser Monsieur le président à signer en tant que garant le contrat de prêt à intervenir ainsi que toutes les pièces et tout document administratif qui s'y attache.*
- *La garantie de la Communauté Le Creusot Montceau est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dans la quotité définie ci-dessus, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.*

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la Communauté Le Creusot Montceau s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- *De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources*

suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- La Communauté Le Creusot Montceau déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Montceau-les-Mines - Programmation "Action cœur de ville - Avenant n° 1 à la convention - Autorisation de signature

M. le Président.- Développement urbain sur Montceau, programmation « Action cœur de ville », c'est l'avenant n° 1.
Évelyne COUILLEROT.

Mme COUILLEROT.- Merci Monsieur le Président.

La ville de Montceau et la communauté urbaine ainsi que d'autres partenaires comme l'Etat, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, la Caisse des dépôts et le groupe Action logement ont signé une convention cadre engageant le programme « Action cœur de ville » sur le territoire de Montceau.

Cette convention a précisé l'organisation et la gouvernance du projet de revitalisation du cœur de ville et en décrit la stratégie. Conformément au dispositif de l'Etat, il est prévu deux phases d'élaboration et de déclinaison.

La première phase d'initialisation s'est terminée puisqu'elle allait de janvier 2019 à juin 2020. La phase de déploiement pourra être mise en œuvre, elle débutera dès la signature de cet avenant. C'est pour cela qu'il était important de pouvoir le valider à ce dernier conseil de communauté de l'année.

L'avenant à la convention est joint en annexe. Il se structure de la manière suivante. Tout d'abord le diagnostic, puis la stratégie de la ville Montceau qui comprend plusieurs axes, tout d'abord renouveler et confirmer son attractivité avec toute une série de sous-chapitres et puis réussir la transition écologique, avec également des sous-chapitres et enfin assurer un service public de qualité avec, là aussi, trois points en sous-chapitre.

Le troisième point est la définition des futurs secteurs d'intervention de la future ORT introduite par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, la fameuse loi ELAN.

Vous trouverez enfin, en quatrième partie, la programmation *via* l'ensemble des fiches action annexées à l'avenant.

Il vous est demandé aujourd'hui d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention-cadre et de permettre à Monsieur le Président de signer ledit avenant annexé.

M. le Président.- Merci.

« Action cœur de ville » à Montceau, un avenant, est-ce que certains souhaitent prendre la parole sur cet avenant avant le vote ? Non.

Je mets aux voix :

Est-ce que certains ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

C'est adopté. Je vous remercie.

Monsieur SOUVIGNY a demandé la parole après le vote.

M. SOUVIGNY.- Merci Président. Simplement deux mots sur cette convention.

Je vais prendre ma casquette de maire adjoint à la ville de Montceau, bien entendu, car je sais que le timing administratif a été très serré, très contraint. Je voulais donc vous remercier,

Président, d'avoir passé cette délibération et remercier aussi les services qui ont travaillé dans des délais très contraints.

Merci beaucoup. La délibération est passée, j'en suis très satisfait. La ville de Montceau est très satisfaite. Donc merci beaucoup pour cet effort. C'était un peu juste, je le reconnais, mais je tenais absolument à passer cette délibération sur l'année 2020. Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur le vice-Président. Je pense effectivement que c'était important. Il était important qu'on la passe cette année, même si c'est en fin d'année.

« Action cœur de ville » n'est pas si simple à mettre en route et ensuite à organiser, on le voit bien. Mais nous y arrivons dans un travail collaboratif positif, malgré les difficultés et je ne doute pas que nous allons parvenir à élaborer des projets ambitieux, à la fois sur Montceau, à la fois sur Le Creusot qui sont les deux villes concernées.

Merci pour ces paroles. En tout cas cela touchera très positivement les services.

Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention-cadre du programme national « Action Cœur de Ville » à intervenir avec la ville de Montceau-les-Mines et notamment l'Etat, le groupe Caisse des dépôts et Consignation, le groupe Action Logement et l'Agence Nationale de l'Habitat,*
- *D'autoriser Monsieur le président ou l'élu ayant reçu délégation dans ce domaine à signer ledit avenant n°1.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions

2. Fonds d'aide au commerce rural - Perrecy-les-Forges - Salon "BEAUTE MODERNE" - Attribution d'une subvention

M. le Président.- Nous passons ensuite au développement économique, avec deux délibérations qui concernent, pour l'une, l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services et, pour l'autre, le fonds d'aide aux commerces.

Je vais demander à Alain BALLOT de les présenter l'une à la suite de l'autre et puis je mettrai aux voix. Alain BALLOT.

M. BALLOT.- Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit effectivement de délibérer sur trois dossiers dans le cadre du FISAC. Vous savez tous que le FISAC peut être mobilisé pour soutenir des projets de rénovation de façades, de vitrines, d'accessibilité ou encore de sécurisation. Ce dispositif est mis en œuvre selon un principe d'additionnalité avec la participation des collectivités, en l'occurrence l'Etat et la communauté urbaine. Elle verse aux porteurs de projets qui sont retenus, en l'occurrence trois aujourd'hui, l'ensemble de l'aide attribuée par la communauté urbaine et par le FISAC.

Ces trois sociétés sont :

- la société DEIKO située rue des Goujons au Creusot, qui sollicite une subvention de 7 676 € ;
- la boulangerie PETITJEAN située rue Edith Cavell au Creusot, pour une subvention de 8 512 € ;
- la société AN CONCEPT SOCOO'C située Boulevard Henri Dunand à Saint-Vallier pour une subvention de 8 512 €.

Ces trois subventions représentent une somme de 24 700 € répartie comme je viens de l'indiquer entre ces trois sociétés.

Voilà, Monsieur le Président, pour la première délibération.

Pour la deuxième, on change, c'est toujours une demande d'aide, mais dans le cadre du fonds d'aide au commerce rural. Là, il s'agit d'aider un salon d'esthétique qui se nomme « Beauté moderne » à Perrecy-les-Forges, qui a des investissements pour un montant de 39 395 € Hors Taxes, qui est éligible à ce dispositif à hauteur de 11 978 €. Il peut prétendre à 20 % de cette somme, ce qui représente 2 395 €.

Je vous demande d'en délibérer et d'autoriser le Président à signer toutes ces aides.
Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Qui s'abstiennent ?

Qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Je vous remercie.

Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions

Le conseil décide :

- D'approuver les termes des conventions établies entre la communauté urbaine et les différents porteurs de projet visés ci-après ;
- D'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 24 700 € réparties de la manière suivante :
- « Société DEIKO » située 1, Bis rue Goujon au Creusot : 7.676 € (3.838 € FISAC + 3.838 € CUCM).
- « BOULANGERIE PETITJEAN » située 105, rue Edith Cavell au Creusot : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM)
- « AN CONCEPT SOCOO'C » située Boulevard Henri Dunand, ZI de la Saule à Saint-Vallier : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions ;
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif 2020, article 2042 94.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Fonds d'aide au commerce rural - Perrecy-les-Forges - Salon "BEAUTE MODERNE" - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- D'autoriser le versement d'une subvention au titre du fonds d'aide au commerce en milieu rural d'un montant de 2.395 € au salon d'esthétique « BEAUTE MODERNE » pour la création de son activité
- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2020 article 2042 94

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Absorption de la SAS Infrastructures et Réseaux par la SAEML SEMCIB Modification du capital social de la SEMCIB

M. le Président.- Le point suivant concerne l'absorption de la SAS Infrastructures et Réseaux par la SAEML SEMCIB, c'est une modification de capital social. La SEMCIB a été créée en

2015, notamment pour permettre certains investissements d'avenir, ce qu'on appelle le programme PIA, sur des filières stratégiques. En ce qui concerne la communauté, c'était sur du ferroviaire, avec plateformes, infrastructures au service de l'optimisation et de la maintenance des engins.

Le PIA est clos depuis le 30 juin 2020. Il n'y a plus maintenant de raisons d'avoir des structures dissociées, cela ne s'explique plus du tout. Pour simplifier et améliorer la lisibilité pour les futurs montages d'aménagements et de constructions, il est proposé de se prononcer sur un projet d'absorption de la SAS - puisque vous avez des SAS qui ont été créées - Infrastructures et Réseaux par la SEMCIB et donc de modifier le capital de la SEMCIB.

L'attribution de titres à l'agence Ecosphère va s'effectuer sur une parité d'échanges qui sera calculée en fonction de valeurs réelles respectives des deux sociétés, avec l'actif transmis par la SAS société absorbée qui s'élèverait à 6 089 308 € et un passif pris en charge par la SEMCIB qui absorbe donc, à 2 174 361 € de sorte que l'actif net apporté ressortirait à 3 914 947 €.

La communauté est détentrice de 34,3 % du nouveau capital de la SEMCIB et il nous est demandé de nous prononcer sur cette absorption telle que je viens de l'expliquer, donc d'approuver la proposition d'absorber par la SEMCIB la SAS, d'approuver au titre de la réalisation de l'opération l'entrée de l'agence Ecosphère en qualité d'actionnaire minoritaire au capital de la SEMCIB, d'approuver la modification de capital et de m'autoriser à signer les documents.

Y a-t-il des questions ?

On est dans la simplification puisqu'il n'y avait plus lieu que la SAS reste dans la mesure où les travaux ont été effectués. Maintenant, on passe à autre chose.

Il y a une question, Monsieur LANDRE.

M. LANDRE. - C'est une remarque dont vous aurez l'habitude sur ces sujets-là.

Je suis très heureux que vous ayez utilisé le mot « simplification » pour clore votre propos puisque, pour qu'on comprenne bien, cette nouvelle SEMCIB qui aura absorbé la SAS va donc avoir à son capital à la fois la CUCM comme actionnaire majoritaire et l'agence Ecosphère qui vit essentiellement de la subvention de la CUCM.

Est-ce que la vraie simplification ne serait pas, lorsqu'il y a des SEM, de faire intervenir uniquement la communauté urbaine directement et non pas d'avoir un capital divisé avec d'un côté la communauté urbaine et de l'autre côté des agences qui, en réalité, ont été créées et vivent par la communauté urbaine ?

Je suis ravi de voir que cette structure se simplifie, mais on peut encore faire un effort de ce point de vue parce que je crois que ces montages juridiques et d'actionariat me semblent encore une fois bien compliqués, en tout cas pas forcément les plus efficaces alors même que la communauté urbaine pourrait agir directement en tant qu'actionnaire principal et non pas être représentée par au moins deux structures. Si on poursuit dans cette voie, on peut imaginer que dans 5 ou 10 ans, le capital de la SEMCIB soit divisé entre 5, 6, 8 structures qui auront été créées par la communauté urbaine ou auxquelles elle sera elle-même au capital.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Concernant la simplification, je rappelle qu'au sein même de la SEMCIB, il n'y a pas que des partenaires publics, il y a aussi des partenaires privés et c'est ce qui fait la force du dispositif. C'est ce que nous avons dit dès le départ. C'est la puissance publique qui donne l'impulsion et ensuite, si les privés ne viennent pas, malheureusement cela ne marche pas.

Là, nous avons un exemple public/privé qui marche bien, qui est d'ailleurs souvent cité. C'est un modèle sur lequel il faudra sans doute s'appuyer, il me semble en tout cas, mais les assises de la relance nous le diront.

Recevant récemment encore des industriels à la communauté, ils vantaient ce modèle-là. Et ce sont des industriels privés. Pour certains qui ne sont pas d'ici. Ils disent : « Nous voulons venir renforcer ce dispositif, nous installer sur la communauté parce que vous avez un modèle qui, pour le coup, est un modèle qui fonctionne, qui d'une part sécurise les industriels, partenaires privés et qui, d'autre part, montre toute son efficacité ».

Il est vrai qu'Ecosphère a été créée par la communauté comme étant une agence de développement, mais une agence de développement qui a évolué au fur et à mesure des années et qui, aujourd'hui, travaille quasi exclusivement sur les filières. On veut lui donner, maintenant, une autre vocation puisque, maintenant, Ecosphère qui a beaucoup travaillé sur le Mecateam, n'a plus besoin de s'y investir comme c'était le cas avant. Cette agence doit donc travailler au plus

près du développement économique de la communauté, mais peut-être avec d'autres objectifs que nous allons fixer. Mais ce sont les partenaires privés eux-mêmes qui nous demandent d'avoir ce type de fonctionnement et qu'Écosphère puisse rentrer en tant qu'entité au sein du capital.

Il y a des banques, je le rappelle, au sein de ces structures. Des banques qui apportent beaucoup de financements. Ce sont des partenaires privilégiés qu'il faut écouter, des experts pour certains qui suivent la structuration de la SEMCIB et qui souhaitent que ce soit structuré plutôt comme cela, plutôt qu'un actionnaire que serait la communauté en tant qu'EPCI et non pas agence, exclusivement EPCI qui pourrait porter une bonne partie du capital.

Très honnêtement, je pense que cela fragilise moins le dispositif. Est-ce que cela le complexifie un peu plus ? Pas beaucoup. Peut-être dans la lisibilité. Réellement, cela ne le fragilise pas. Par expérience, c'est en tout cas ce que les partenaires ont souhaité. Ceci reste discutable, mais on simplifie de plus en plus, la preuve en est - vous l'avez souligné vous-même - que l'on supprime une SAS qui, aujourd'hui, n'a plus vocation à exister, mais il faut rester sur un schéma d'actionnaires avec leur diversité public/privé, avec une agence Ecosphère qui joue un rôle, qui va jouer un autre rôle et qui, elle-même, fragilise beaucoup moins le dispositif, y compris sur l'aspect juridique puisque nous avons aussi des juristes qui se prononcent là-dessus, je le rappelle.

Voilà ce que je peux répondre.

Y a-t-il d'autres questions ? Je ne crois pas, j'avais déjà posé la question.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Qui s'abstiennent ?

Qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la proposition d'absorption par la SAEML SEMCIB de sa filiale la SAS INFRASTRUCTURES ET RESEAUX ;*
- *D'approuver, au titre de la réalisation de l'opération d'absorption, l'entrée de l'Agence Ecosphère en qualité d'actionnaire minoritaire au capital de la SAEML SEMCIB ;*
- *D'approuver la modification de capital de la SAEML SEMCIB induite ;*
- *D'autoriser Monsieur le président à signer tout document afférent à ce processus.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Contrat de ruralité 2017-2020 - Convention financière annuelle 2020 - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous passons au développement territorial, avec le contrat de ruralité. Je passe la parole à Isabelle Louis.

Mme LOUIS.- Merci Monsieur le Président. L'objet de cette délibération est le contrat de ruralité 2017-2020, convention financière annuelle 2020, avec autorisation de signature.

Le contrat de ruralité 2017-2020 de la communauté urbaine Creusot Montceau a été adopté en avril 2017. Il décline des objectifs sur six thématiques prioritaires. La caractéristique de ce contrat de ruralité est d'être ouvert aux actions portées en maîtrise d'ouvrage municipale et communautaire.

La présente convention financière liste les actions de la programmation 2020 soutenues par les cofinancements de l'Etat, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) principalement.

Au titre de l'année 2020, sur la base des actions programmées que vous trouverez dans la deuxième annexe de la convention financière 2018, les crédits appelés s'élèvent à 1 395 922 € de DETR, 513 445 € de DSIL thématique et 228 162 € de DSIL dédiée aux contrats de ruralité.

Il convient donc d'approuver les termes de la convention financière 2020 en annexe à intervenir avec l'Etat et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

M. le Président.- Contrat de ruralité, y a-t-il des questions ? Pas de question.
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?
Qui s'abstiennent ?
Qui sont contre ?
Qui sont pour ?
Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver la liste des actions présentées au titre du contrat de ruralité, pour l'année 2020, telle qu'annexée à la présente délibération,*
- *D'approuver les termes de la convention financière 2020 à intervenir avec l'Etat,*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques à très haut débit - Approbation du délégataire et autorisation de signature du contrat de DSP

M. le Président.- Exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques à très haut débit, l'approbation du délégataire, avec Philippe Pigeau.

M. PIGEAU.- C'est un rappel de la délibération du 19 novembre. Il a été rappelé les démarches entreprises entre la CUCM et le Grand Chalons pour permettre d'exploiter leur réseau de communication en commun. Cette délibération vous présentait l'historique de la collaboration qui a commencé dès 2012 avec l'interconnexion des deux réseaux.

Les deux EPCI ont déployé, dans le cadre d'un premier contrat de DSP, leur réseau à peu près à la même période avec la société Covage. Par la suite, les deux EPCI et leurs délégataires ont travaillé pour harmoniser leur grille tarifaire.

Les deux contrats de DSP toujours en cours d'exécution ont désormais une date d'échéance commune au 9 novembre 2021, la CUCM ayant décidé de prolonger son propre contrat afin d'en aligner la date sur celle du Grand Chalons, comme cela avait été indiqué lors du précédent conseil.

Au cours des réflexions de fin de contrat, la CUCM et le Grand Chalons ont décidé de constituer ensemble une société publique locale (SPL) pour pouvoir porter le futur contrat de connexion unique pour l'exploitation et la commercialisation de leur infrastructure.

Il est rappelé que la délibération du 19 novembre 2020 avait permis au conseil de communauté de se prononcer sur le choix du contrat de DSP et sur le recours à la SPL pour la gestion du service public de très haut débit.

Pour des raisons réglementaires, la présente délibération a pour objet de se prononcer sur le choix du délégataire et sur le contenu du contrat de DSP que le Président sera autorisé à signer.

Concernant le choix du délégataire, afin de permettre aux deux EPCI de gérer conjointement le futur contrat de concession, il a été décidé de créer une SPL au capital exclusivement public d'un montant de 40 000 € financés à parts égales entre la CUCM et le Grand Chalons.

Je rappelle que la SPL ne sera pas dotée de personnel.

Le contenu et l'économie générale du futur contrat de DSP, vous l'avez dans la convention.

Simplement rappeler que le contrat de DSP à intervenir est pour une durée de 13 ans, ce qui va permettre à la SPL délégataire et le futur concessionnaire d'amortir des investissements *via* leurs charges, que ce contrat prendra effet au plus tard le 10 novembre 2021 et bien entendu à l'expiration des contrats en cours.

Cette durée a été estimée en fonction de plusieurs éléments, de la valeur brute du réseau qui sera délégué au futur concessionnaire pour 22 200 000 € dont 1 200 000 € de matériels actifs et 2 millions d'infrastructures passives. Ce réseau comprend ceux du Grand Chalon et ceux de la CUCM.

Les durées et volumes d'amortissement : 6 ans pour les matériels actifs, soit 191 000 € par an. Et 30 ans pour les infrastructures passives, soit 700 000 € par an, pour une charge totale d'amortissement de 891 000 € par an. L'investissement annuel de 350 000 € devant être amorti à caducité.

Ce qui fait que la charge totale d'investissement et d'amortissement annuelle est estimée à 1 241 000 €.

Le délégataire a en charge d'exploiter et de commercialiser le réseau, ainsi que ses extensions qui seront établies, acquises ou louées, sous la maîtrise d'ouvrage du délégant. Il aura également pour mission différents éléments : de réaliser les raccordements, de superviser le réseau, de maintenir, entretenir et moderniser le réseau, de faire évoluer le réseau, de procéder ou faire procéder aux opérations d'enfouissement, d'effacement de densification et de dévoiement du réseau.

Le reste, vous l'avez dans la convention.

Je voudrais simplement rappeler que le réseau qui reste la propriété de la CUCM est mis à disposition de la SPL et devra être restitué à ses extensions gratuitement à la fin de contrat. La SPL et son concessionnaire seront réputés avoir amorti leur investissement sur la durée du contrat et les avoir financés au moyen du prix payé par les usagers.

Ces biens de retour comprend des éléments : l'ensemble des infrastructures passives constituant le réseau, génie civil, chambre, câbles, armoires, l'ensemble des équipements actifs, l'ensemble des constituants du système d'information, matériels et logiciels, ainsi que le fichier clients.

La SPL reversera à ses actionnaires une partie des redevances perçues auprès du futur concessionnaire. Ces redevances se déclinent en trois composantes, une redevance calculée en R1, en fonction de la valeur brute des immobilisations mises à disposition des délégataires, une redevance R2 en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur le territoire, une redevance R3 le cas échéant en proportion du nombre de liens FTTN de chaque délégant.

Au vu de cette présentation, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le choix du délégataire, à savoir le choix de la SPL Sud Bourgogne THD pour la délégation du service public relatif à l'exploitation et à la commercialisation des infrastructures et réseaux de communication électroniques ;

- d'approuver le contenu du contrat de DSP dont le projet et ses annexes sont joints,

- d'approuver le choix du délégataire, à savoir le choix de la SPL Sud Bourgogne THD pour la délégation de service public ;

- d'approuver le contenu du contrat de DSP et ses annexes dont le projet est joint ;

- d'autoriser le Président ou tout représentant ayant reçu délégation à signer le contrat de DSP à intervenir et à prendre toute mesure, acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Qui s'abstiennent ?

Qui sont contre ? 2 contre.

Qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver le choix du délégataire, à savoir le choix de la SPL Sud Bourgogne THD, pour la délégation du service public relative à l'exploitation et la commercialisation des infrastructures et réseaux de communications électroniques d'initiative publique préexistants, et leurs évolutions, appartenant à la CUCM,*
- *D'approuver le contenu du contrat de DSP, et ses annexes, dont le projet est joint,*
- *D'autoriser le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer le contrat de DSP à intervenir, et à prendre toute mesure, acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération.*

Observations : Adoption à la majorité.

VI - PROXIMITÉ

1. Transport public urbain - Choix du mode de gestion et approbation des éléments du cahier des charges

2. Comité des partenaires - Création et détermination de la composition

3. Transports urbains - Tarification MonRÉZO - Adoption

M. le Président.- On passe aux questions de proximité. Je vais demander à Daniel MEUNIER de nous présenter ces trois délibérations, une qui concerne le transport public urbain, ensuite le comité des partenaires et puis celle sur le transport urbain, puis je mettrai aux voix les délibérations les unes après les autres, mais la présentation sera faite d'un seul tenant.

Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Vous savez toutes et tous que notre délégation de service public arrive à échéance le 31 décembre 2021 au terme d'une durée de 6 ans, que notre réseau urbain a été pris en compte par CMT qui est une filiale du groupe Transdev.

Je ne vais pas vous donner le détail de ce réseau, tant dans sa constitution que dans son fonctionnement. Nous avons déjà beaucoup échangé à ce niveau, mais il nous appartient ce soir de nous prononcer en vue du renouvellement du marché sur le mode de gestion que nous souhaitons adopter.

Je ne vais pas vous détailler les différents modes existants et qui nous sont offerts, que ce soit la gestion directe, le marché public, la gestion déléguée. Juste pour vous dire que la gestion déléguée qui est la gestion qui est opérante depuis 6 ans présente pour notre collectivité des avantages qui sont sécurisants. Il s'agit du transfert intégral du risque d'exploitation sur le prestataire, ce qui est tout de même un point très important. Au moment de la signature, c'est une négociation fine et exigeante avant la conclusion du contrat. Il s'agit aussi de bénéficier d'un savoir-faire technique en matière de transport public du concessionnaire délégataire. On garde aussi le contrôle du service dont on a défini les principes. On est destinataire – et je crois que Monsieur LANDRE sera content - d'un rapport annuel. C'est aussi un élément encourageant. Et puis on connaît tout de même le montant de la participation en euros constants dès la signature du contrat.

Pour information sur la base du rapport annexe, la CCSPL a émis un avis favorable à la reconduction de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de la CUCM en date du 28 octobre dernier.

Voilà pour cette première note.

Concernant le comité des partenaires, la loi d'orientation que vous connaissez, cette fameuse loi d'orientation qui est appelée la loi LOM, invite à s'intéresser à la mobilité d'ensemble sur le territoire, articulant puis coordonnant tous les modes de transport possibles. Dans ce cadre, elle a décidé d'instaurer une instance qui est une instance consultative, instance consultative d'échanges, d'information, de discussions qu'elle souhaite baptiser « comité des partenaires ».

C'est une instance qui regroupe des représentants d'employeurs, des associations d'usagers ou d'habitants qui peuvent être intéressés par l'offre de transport et de mobilité et par la politique tarifaire qui est adoptée ou consultée pour la planification de ces mêmes mobilités.

C'est à nous, CUCM, d'en définir la composition et les contours. Il nous a semblé que nous avions déjà une commission consultative des services publics locaux qui remplit - qu'on le veuille ou non - en grande partie les missions que j'ai développées précédemment et que nous pourrions nous baser sur sa composition et son fonctionnement.

C'est un comité qui pourrait revêtir la composition suivante : cinq membres titulaires et cinq suppléants représentant la CUCM, deux associations locales qui représenteraient les usagers. Là, nous avons pensé à UFC Que Choisir et la CNL qui est toujours partante et toujours présente lors de nos discussions à la CCSPL. Des représentants d'employeurs qui peuvent être la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers d'artisanat avec un ou plusieurs représentants laissés à leur appréciation.

Les représentants titulaires de la CUCM seraient : Jean-François JAUNET, Jean-Marc FRIZOT, Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Gérard GRONFIER. Les suppléants : Monique LODDO, Christian GRAND, Armando DE ABREU, Chantal LEBEAU, Lionel DUPARAY. La présidence de ce comité de partenaires serait assurée par le vice-président en charge des transports.

Dernier point : la tarification MonRéZO. Je serai beaucoup plus court.

Dans le cadre des prix que nous avons adoptés et nos tarifications en matière de titre de transport, on voudrait apporter une modification qui concerne les accompagnants de personnes en situation de handicap. Là, il me semble que c'est vraiment en toute logique et en toute harmonie avec les efforts considérables que la CUCM opère actuellement en matière d'accessibilité du réseau. Vous savez que nous avons tout de même une flotte de bus qui est entièrement accessible aux PMR. Un schéma d'accessibilité programmé ambitieux avec un budget de 500 000 € par an. Je tiens à le répéter et à le rappeler ce soir.

On montrerait ainsi notre détermination à ce que notre réseau ne soit surtout plus un frein à la mobilité de ces personnes en intégrant effectivement dans ce dispositif tarifaire les accompagnants de ces personnes à mobilité réduite. Donc aller encore plus loin en favorisant un meilleur accès à toutes ces personnes accompagnantes.

C'est ainsi que nous vous proposons que l'abonnement mensuel réduit soit tout simplement ouvert à la personne à mobilité réduite et, en même temps, à l'accompagnant de la personne handicapée qui sera bien entendu porteur d'une carte d'invalidité ou de mobilité inclusion. Cette carte de mobilité inclusion a été définie par le conseil départemental.

Pour les autres tarifications, vous reprendrez le tableau, elles sont absolument inchangées. Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de ces trois notes.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur LANDRE.

M. LANDRE.- Simplement une intervention rapide sur la première des trois délibérations.

On ne va pas refaire ici le débat sur les modes de gestion puisqu'on l'a déjà fait lors du dernier mandat et qu'il avait été très long, vous l'avez rappelé, très discuté et très disputé. Simplement, si particulièrement Daniel MEUNIER - je tiens à le redire ce soir - s'est beaucoup investi pour que ce réseau évolue au cours des six dernières années puisqu'un certain nombre de choses ont été corrigées, la proposition de base qui était faite ne nous semblait, à l'époque, pas satisfaisante. C'est d'ailleurs toujours, aujourd'hui, le fond du réseau de transport qui est sur un territoire difficile parce que nous avons deux centralités plutôt qu'une en comparaison d'autres communautés de communes ou communautés d'agglomération.

Je crois qu'il faut qu'on aille vers un système de transport qui fasse sa révolution, son *big bang* de façon à vraiment offrir à beaucoup d'usagers potentiels qui voudraient utiliser les transports en commun la possibilité de le faire.

Je crois qu'il laisse encore beaucoup trop de gens au bord du chemin, non pas qu'ils jugent que le transport en lui-même, le service du transport, soit mal rendu, mais les horaires, les trajets, la façon dont le réseau est organisé ne permet pas de répondre aux besoins d'une grande partie de la population malheureusement. Je crois d'ailleurs que chacun de nous le constate en regardant la façon dont les lignes fonctionnent et donc, malheureusement, à la fois les bus peuvent être vides

et des personnes de certains quartiers ne les prennent jamais parce qu'ils n'y trouvent pas leur compte.

Ce que je veux vous dire, c'est que j'espère que cette année 2021 sera l'occasion d'une proposition innovante pour organiser le réseau sur 2022-2028. Je pense toujours, puisque c'était la position qu'on avait tenue à l'époque, que nous aurions pu organiser cela mieux nous-mêmes, c'est-à-dire avec le système de régie. Je ne rêve pas, je sais bien que c'est la DSP qui sera choisie ce soir, mais je vous invite vraiment à ce que cette DSP, avec tous les risques que comporte ce mode de gestion puisqu'il est censé mettre en concurrence des opérateurs... Mais on sait très bien qu'en réalité, il y a des monopoles locaux et je ne doute pas que Transdev et son organisation actuelle MonRÉZO seront choisis. Alors je vous invite vraiment, en tant qu'exécutif communautaire, à pousser vers une proposition vraiment transformée dans la façon dont le réseau sera organisé pour les six années à venir parce que beaucoup d'habitants - et je pense que beaucoup de gens ici partagent cette idée - attendent un réseau de transport public qui leur permette de se déplacer, mais pour certains de travailler, d'avoir une vie familiale différente.

Je crois que c'est un sujet qui est parfois un peu technique, mais extrêmement important pour l'avenir du territoire.

Voilà pourquoi nous ferons un vote d'alerte, c'est-à-dire un vote qui ne sera pas forcément contre la DSP, mais plutôt pour un autre mode de gestion, en l'occurrence le mode de régie. Et on vous invite vraiment à ce que la proposition qui nous sera faite dans quelques mois soit une proposition foncièrement différente, en prenant en compte les évolutions qui ont été portées notamment par Daniel MEUNIER pendant le mandat précédent, mais foncièrement différente de la proposition de base qui avait été faite en 2016.

Je vous remercie.

M. le Président.- Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Monsieur LANDRE, je vous remercie tout d'abord des compliments à mon adresse. Cela fait toujours plaisir ! Ceci dit, ne vous attendez pas un *big bang*, je vous le dis tout de suite. Il faut savoir que le transport collectif et le transport urbain ne font pas recette sur notre collectivité pour de multiples raisons. On est toujours dans le tout-voiture, dans le déplacement individuel. Néanmoins, nous avons fait le pari, en 2016, quand nous avons mis ce réseau urbain en place, de favoriser deux publics cibles qui étaient les foyers sous le seuil de bas revenu et les personnes âgées. Or, chiffres à l'appui - et je suis tout à fait d'accord pour vous adresser un rapport de ce type - concernant ces deux publics, nous avons eu une augmentation importante de la fréquentation sur notre réseau. Je dirai donc déjà que là, c'est un pari réussi.

Maintenant, au terme de ces 6 ans, on fera un bilan sans concession. On connaît bien entendu les forces et les faiblesses de notre réseau. Vous avez souligné effectivement un point important qui est le problème des correspondances, le problème des horaires. Il y a eu des modifications faites dans ces six années. On va essayer d'améliorer encore ce système, en particulier le système de correspondances, mais je pense qu'on n'arrivera jamais, mais jamais, à résoudre le problème de fond de l'utilisation du bus sur notre territoire. Nous avons effectivement deux villes centres éloignées l'une de l'autre. On a tout de même un tissu urbain assez distant. Et je crois que l'on peut s'en féliciter, tant sur la ville de Montceau que du Creusot, nous avons des parkings gratuits, des facilités pour se déplacer en voiture individuelle, qui ne justifient donc pas foncièrement l'emploi du transport urbain.

Comme je vous l'ai dit, nous allons faire un bilan sans concession et essayer d'améliorer. Il y a en particulier un fait important, ce sont les liaisons pour la gare TGV. On l'a effectivement bien entendu, on l'a bien compris et on va essayer justement, dans le cadre d'un nouveau contrat, d'améliorer ce système. Mais je suis désolé, je ne pense pas qu'on arrive vraiment à un *big bang*. Sincèrement, je n'y crois pas.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

J'ajoute un ou deux éléments par rapport à ce qu'a dit Daniel MEUNIER, mais c'était assez complet.

Concernant le choix régie ou pas régie, non, nous n'allons pas refaire le débat. Mais vous le savez, la communauté prend beaucoup de choses en régie. Je rappelle notamment que sur les déchets, la communauté va prendre en régie un certain nombre de choses qu'elle ne faisait pas

avant. On essaie toujours d'évaluer les choses. C'est bien, la régie, à condition que ce soit source d'améliorations du service et pas forcément source de dépenses supplémentaires.

Quand nous considérons, après des études approfondies, des évaluations, que la régie s'avère être la méthode la plus efficace et sans doute la plus rationnelle, nous le faisons parce qu'il y a une volonté des élus de la communauté urbaine à faire en régie tout ce qui peut l'être.

Quand on ne le fait pas, c'est que nous faisons malheureusement le constat que cela ne pourra pas améliorer le service et que cela peut même coûter plus cher. Faire en régie n'est donc pas la solution à tout. C'est le premier élément. Mais le débat existe, bien entendu.

Je rappelle juste un ou deux éléments. Je crois qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte.

Dire qu'il y a une majorité de personnes, aujourd'hui, sur la communauté urbaine, qui ne sont pas satisfaites du transport urbain, je pense que c'est faux. Je reçois moi-même des courriers, comme le vice-président, de personnes qui nous demandent d'améliorer le service. C'est une réalité. Mais c'est une demande d'amélioration par rapport à des demandes individuelles pour la plupart, ce qui est normal, que nous essayons d'améliorer. En tout cas, le vice-président y est très attentif quand c'est possible. Mais répondre à une demande individuelle qui nécessite parfois le détournement de lignes, de rajouter un chauffeur, cela a des conséquences financières.

Dans le transport, quand vous mettez un arrêt supplémentaire, cela a tout de suite des conséquences, toute de suite ! Je crois que tous les maires le savent, parce que les maires nous le demandent également à certains moments. Ils nous demandent s'il ne serait pas possible de faire un arrêt à tel endroit, s'il ne serait pas possible de faire un petit détour pour aller prendre telle personne. Le service public n'est pas fait pour répondre à des demandes individuelles.

Le service public est là avant tout pour répondre à l'intérêt général. C'est dans ce sens que le nouveau réseau a été construit. Répondre à l'intérêt général, répondre - parce que c'était un objectif - aux personnes les plus fragiles qui en ont le plus besoin pour une raison ou pour une autre. C'est comme cela que cela a été fait, construit et Daniel MEUNIER l'a expliqué tout à l'heure.

Est-ce que ce système est parfait ? Non, bien entendu, mais aucun service public de transport ne répondra à l'ensemble de la demande et à tout le monde. Ce n'est pas possible.

Je rappelle également, parce qu'il ne faut pas avoir la mémoire trop courte, que la communauté, il y a quelques années de cela, avait fait justement le pari d'apporter une offre conséquente de transport et quand je dis « conséquente », ce n'est rien de le dire, c'est qu'on desservait tout à tous moments et toutes les demi-heures, en rajoutant en plus du transport à la demande. Pour ceux qui étaient là à l'époque, vous vous en souvenez. Faire une offre plus globale que ne l'avait fait la communauté urbaine n'était pas possible. Et tout le monde se satisfaisait bien entendu qu'il y ait des bus partout dans toute la communauté à toute heure, toutes les demi-heures.

Mais quel était le bilan ? C'est qu'il n'y avait personne dans les bus. Quand je dis « personne », j'exagère, mais en tout cas un nombre extrêmement limité d'habitants de la communauté qui prenaient le bus pour les raisons qu'a données Daniel tout à l'heure, de culture, de parkings non payants, d'essence sans doute pas assez chère. Il y en a des explications, parce que notre territoire a une culture comme celle-là.

Et un déficit, au bout de compte, du budget transport, exercice après exercice, compris entre 1,3 million et 1,5 million selon les années et il fallait combler ce déficit par le budget principal.

Quand on fait le ratio entre le budget transports et le nombre d'utilisateurs, et bien on prend peur. Nous avons donc décidé de mettre en place un transport qui soit adapté aux besoins, sans répondre à toutes les demandes parce qu'on ne pourra jamais répondre à toutes les demandes. Jamais !

Mais on ne peut pas mettre un réseau de transport - parce qu'il y a eu des enquêtes qui ont été faites - en disant qu'on met un bus parce que les habitants peuvent en avoir besoin. Non. On met un bus parce que les habitants en ont besoin, mais pas parce qu'ils peuvent en avoir besoin. Nous, nous étions dans un système où on mettait des bus parce qu'ils pouvaient en avoir besoin. C'est-à-dire qu'on augmentait cette offre considérablement en se disant que cela ferait un appel d'air et que tout le monde allait prendre le bus à la communauté. Et bien non, malheureusement ! Malheureusement, non.

Aujourd'hui, nous avons un réseau - chiffres à l'appui et Daniel MEUNIER pourra donner des chiffres - qui correspond beaucoup plus aux attentes. On a des bus tout de même beaucoup plus remplis qu'ils ne l'étaient avant. On a su remettre également des véhicules plus adaptés, moins grands, plus accessibles parce qu'on a fait un travail extraordinaire en accessibilité, qui n'est

pas terminé mais qu'il faut poursuivre. Ceci grâce aux économies que nous avons faites. Il correspond aux attentes de ceux qui prennent le bus réellement aujourd'hui.

Et par rapport à l'offre initiale, c'est-à-dire la première proposition de base qui a été faite, cela a été considérablement amélioré au fur et à mesure. Je crois qu'on peut le dire et tout le monde le reconnaît.

Mais encore une fois, on ne répondra pas à certaines demandes, effectivement. Il faut avoir l'humilité de le reconnaître. Parce qu'il faut aller l'expliquer aux contribuables et je l'ai fait plusieurs fois, ceux qui sont autour de moi le savent, en réunions publiques. Si le contribuable est prêt à payer un service qu'il n'utilise pas quand le service est déficitaire à hauteur de 1,3 M€ ou 1,5 M€, parce que c'est comme cela que se pose la question, et bien les mains qui se lèvent pour dire « moi, je prends le bus » dans une salle de 60 personnes, c'est à peu près quatre personnes, pas plus. Pas plus !

Il faut donc trouver l'équilibre entre ce que va payer l'utilisateur lui-même et le contribuable. C'est cela, le bon équilibre et c'est comme cela qu'on réfléchit une politique de transport, comme on peut réfléchir d'autres politiques.

On peut donc se faire des illusions, encore aujourd'hui, en se disant qu'en mettant plus de bus, plus les gens seront satisfaits, mais nous l'avons déjà fait et nous connaissons le résultat. Si, demain, tous les parkings étaient payants à la communauté, que l'essence soit à un prix qui devienne inaccessible pour un certain nombre ou pour beaucoup et qu'il y ait moins de voitures qui circulent, peut-être que cela serait le cas à ce moment-là. Sauf qu'on n'en est pas là.

Malheureusement, aujourd'hui, le premier mode de déplacement, c'est la voiture et petit à petit, d'autres modes de déplacements arrivent, mais ce n'est pas le bus. C'est le vélo, ce sont les voies douces, mais ce n'est pas l'autobus. Ce n'est pas le car, ce n'est pas le transport en commun. On le voit bien dans les études que nous faisons.

C'est même pire que cela, parce que quand on fait les études notamment sur les voies douces et les pistes cyclables, on s'aperçoit que ceux qui vont utiliser plus les pistes cyclables - parce que c'est une réalité, il y a plus de gens qui font du vélo aujourd'hui -, ce sont plutôt des gens qui utilisaient des transports en commun avant, ce ne sont pas forcément ceux qui roulent en voiture. Alors que la cible, au départ, c'est plutôt ceux qui roulent en voiture. Et bien non, ce sont des gens qui sont déjà sensibilisés au transport en commun. Vous voyez la complexité ? Ce n'est pas si simple.

On va donc continuer d'y travailler, on va continuer, tant que l'on peut, à améliorer le service, mais ce n'est pas forcément en augmentant l'offre qu'on y arrivera. Par contre, il faut améliorer les choses là où le public en a besoin. C'est là-dessus que le travail se fait.

Merci.

Je mets aux voix la première délibération sur le transport public urbain :
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?
Qui s'abstiennent ?
Qui sont contre ?
Qui sont pour ?
Merci.
Je vous remercie.

Sur le comité des partenaires, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Qui s'abstiennent ?
Qui sont contre ?
Qui sont pour ?
Merci.

Sur le transport urbain et la tarification MonRÉZO où vous voyez que finalement, on améliore aussi les choses avec l'accompagnant et pas simplement la personne à mobilité réduite. On a donc ce souci de faire pour ceux qui en ont le plus besoin.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?
Qui s'abstiennent ?
Qui sont contre ?

Qui sont pour ?
C'est adopté, je vous remercie.

Transport public urbain - Choix du mode de gestion et approbation des éléments du cahier des charges

Le conseil décide :

- D'approuver le principe de l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs dans le cadre d'une délégation de service public,
- D'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Comité des partenaires - Création et détermination de la composition

Le conseil décide :

- D'approuver la création d'un Comité des Partenaires pour la durée du mandat 2020-2026 ;
- D'approuver les modalités de fonctionnement susmentionnées ;
- Que la présidence du Comité des Partenaires sera assurée par le vice-président en charge des transports ;
- D'arrêter à 5 membres titulaires et à 5 membres suppléants le nombre de conseillers communautaires qui siégeront au sein de ce Comité ;
- De désigner les conseillers communautaires suivants pour siéger au Comité des Partenaires

Membres titulaires	Membres suppléants
Daniel MEUNIER	Monique LODDO
Jean-François JAUNET	Christian GRAND
Jean-Marc FRIZOT	Armando DE ABREU
Stéphanie MICHELOT-LUQUET	Chantal LEBEAU
Gérard GRONFIER	Lionel DUPARAY

- Que les structures suivantes y siégeront :
- ✓ Au titre des représentants des usagers : l'UFC Que Choisir et la Confédération Nationale du Logement
- ✓ Au titre des représentants des employeurs : La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Transports urbains - Tarification MonRéZO - Adoption

Le conseil décide :

- D'approuver, telles que décrites ci-dessus, les conditions tarifaires du réseau urbain de la CUCM ainsi que celles relatives aux infractions ;
- D'approuver que l'Abonnement mensuel Tarif Réduit puisse bénéficier à l'accompagnant d'une personne porteuse d'une carte invalidité ou d'une carte « mobilité inclusion »

Observations : Adoption à l'unanimité.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

1. Vœu de l'exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la CUCM

M. le Président.- On passe maintenant aux questions diverses. J'en ai une qui concerne un vœu. Je vous en avais un peu parlé il y a quelque temps, cela rejoint mon propos liminaire sur les finances des EPCI notamment, des collectivités d'une manière, mais en ce qui concerne les EPCI et la communauté plus particulièrement.

Je vous sou mets, mes chers collègues, un vœu qui est commun à toutes les intercommunalités, grandes villes adhérentes de France Urbaine, ce qui fait tout de même un certain nombre au niveau national puisque le poids est des deux tiers de la population française. Un vœu en commun que nous avons décliné à l'échelle de notre territoire, que je vais vous lire afin que vous puissiez l'avoir. Ce vœu vous est parvenu.

Je le mettrai aux voix ensuite, c'est simplement pour dire ce que je disais tout à l'heure, que le compte n'y est pas aujourd'hui même s'il y a des avancées. Au moment où on a écrit le vœu, les avancées n'étaient pas au stade où elles en sont aujourd'hui, mais elles sont encore loin d'être satisfaisantes et il nous a paru nécessaire de très formellement déposer un vœu en rapport direct avec ce qui nous concerne.

« Depuis le début de la crise sanitaire, la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau a engagé les moyens attendus pour protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics intercommunaux, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif et venir en aide aux commerçants ainsi qu'aux entreprises.

La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau doit faire face à une minoration de recettes qui devrait s'élever à minima à 800 000 € et à des dépenses exceptionnelles directement induites par la crise qui pourraient atteindre près de 1 900 000 €, dispositif au soutien économique inclus.

Pour la seule année 2020, l'impact de la Covid-19 sur nos finances pourrait atteindre 2 700 000 €, ce qui équivaut à 20 % de l'épargne brute prévisionnelle.

Les compensations prévues par l'article 21 de la 3^{ème} loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, annoncées comme devant bénéficier à 12 000 à 13 000 collectivités, ne vont en définitive être allouées qu'à 2 300 ou 2 500 communes (dont 80 % de moins de 1 000 habitants) et à environ 100 intercommunalités.

La communauté urbaine devrait, quant à elle, se voir verser un montant de compensation égal à zéro.

La CUCM devrait se voir attribuer au titre de l'enveloppe exceptionnelle de 1 milliard d'euros de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) un montant de 80 000 €, soit seulement 0.00008 % de l'enveloppe nationale.

Le projet de loi de finances pour 2021, en cours d'examen au Parlement, ne comprend aucune mesure visant à aider les grandes communautés à faire face à l'impact de la crise sanitaire sur leurs budgets.

La communauté urbaine, dont les recettes diminuent fortement, ne bénéficie d'aucune compensation pour contrebalancer les pertes de versement mobilité impacté, par les mesures de chômage partiel.

À la différence d'Île-de-France Mobilités qui va bénéficier d'une compensation minimale de 700 millions d'euros (dont 425 millions déjà versés), l'Etat, dans la 4^{ème} loi de finances

rectificative de novembre 2020, ne prévoit, en faveur des réseaux non franciliens, que l'allocation d'avances remboursables.

La commande publique a chuté de 22 % sur les trois premiers trimestres 2020 par rapport à la même période sur 2019, ce qui entraîne un manque à gagner de chiffre d'affaires pour les entreprises prestataires qui s'élève à 14,6 milliards d'euros.

Les investissements des collectivités locales correspondent à 58 % de l'investissement public en France (72 % si l'on exclut les équipements militaires et la recherche-développement), et qu'à elles seules communes et intercommunalités représentent 63 % de la quote-part des collectivités.

L'investissement des collectivités locales est composé pour près des deux tiers d'équipements dont la réalisation fait appel aux entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Envisager la relance en se privant de l'intervention des grandes villes, des grandes communautés et des métropoles n'est ni réaliste ni acceptable.

Le conseil communautaire émet le vœu :

- Qu'afin que la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'Etat, garantisse pour l'avenir, notamment en 2022, le maintien d'un montant de CVAE identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020 ;

- Qu'afin que la communauté urbaine puisse maintenir le niveau de service du réseau transports et engager les investissements qu'appelle la transition écologique, l'Etat lui accorde un niveau de compensations de même nature que celui dont bénéficie Île-de-France Mobilités.

- Que l'Etat précise les projets structurants fléchés en faveur de l'industrie dans le cadre de son soutien à la relance économique. »

Je rappelle que la CVAE est un des impôts économiques.

Voilà, mes chers collègues, de manière précise le vœu que je vais vous soumettre maintenant.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Qui s'abstiennent ?

Qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Je vous remercie.

Les élus communautaires, à l'unanimité, émettent le vœu :

- *Qu'afin que la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'Etat, garantisse pour l'avenir, notamment en 2022, le maintien d'un montant de CVAE identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020 ;*
- *Qu'afin que la communauté urbaine puisse maintenir le niveau de service du réseau transports et engager les investissements qu'appelle la transition écologique, l'Etat lui accorde un niveau de compensations de même nature que celui dont bénéficie Ile-de-France Mobilités.*
- *Que l'Etat précise les projets structurants fléchés en faveur de l'industrie dans le cadre de son soutien à la relance économique.*

M. le Président. - Ce vœu va partir être envoyé à la préfecture.

C'était bien que nous l'adoptions, c'est le moment de faire pression. On ne demande pas plus que les autres, on demande simplement de nous donner les capacités d'agir parce que les

entreprises en ont besoin. L'examen du prochain budget sera l'occasion d'en débattre entre nous et vous aurez les éléments pour cela.

Une dernière chose, si vous le permettez, mes chers collègues, à titre d'information. Je pense qu'il est bon de vous faire un point sur les aides aux entreprises, avec les différents dispositifs que nous avons mis en place.

Je vais vous faire une synthèse, ce sera très rapide, mais il est bon que vous l'ayez à l'esprit. Ce n'est qu'un point d'étape. Je rappelle que cela va continuer.

Dans le cadre du fonds régional des territoires, sur le règlement immobilier, sur les 252 demandes que nous avons reçues, 125 dossiers reçus dont 99 complets et en cours d'instruction. Sur les 125 reçus, 94 font l'objet d'une demande d'aide directe dont 79 sur l'investissement, huit pour du remboursement de capital, trois sur du fonctionnement et quatre qui sont inéligibles. 31 font l'objet d'une demande de règlement immobilier. 95 dossiers éligibles et complets.

Sur le règlement immobilier, 22 dossiers. Montant des aides de la communauté : 140 242 €. Ce qui fait une subvention moyenne par dossier de 6 375 €.

En ce qui concerne les aides directes, sur 73 dossiers, 70 en investissement, trois en fonctionnement. Montant des aides de la communauté et de la Région : 563 922 € dont 282 000 € - j'arrondis - Région et 282 000 € communauté. Ce qui donne une subvention moyenne de 7 725 €.

Je donne la répartition par commune, cela peut vous intéresser. Et vous verrez que toutes les communes sont concernées :

Blanzay a six dossiers, avec 38 444 €.

Ciry-le-Noble : un dossier, 9 084 €.

Le Breuil : deux dossiers pour 20 000 €.

Le Creusot : 26 dossiers pour 223 000 €.

Ecuise : trois dossiers pour 13 441 €.

Génelard : trois dossiers pour 21 326 €.

Gourdon : un dossier pour 10 000 €.

Montceau : 28 dossiers pour 200 489 €.

Montcenis : un dossier pour 10 000 €.

Montchanin : sept dossiers pour 42 224 €.

Perrecy-les-Forges : trois dossiers pour 24 450 €.

Saint-Laurent-d'Andenay : un dossier pour 10 000 €.

Saint-Firmin : un dossier pour 1 750 €.

Saint-Sernin-du-Bois : deux dossiers pour 7 274 €.

Saint-Symphorien-de-Marmagne : deux dossiers pour 18 000 €.

Saint-Vallier : trois dossiers pour 16 437 €.

Sanvignes : deux dossiers pour 11 057 €.

Torcy : trois dossiers pour 27 887 €.

En ce qui concerne le fonds régional et le volet d'avance remboursable, il y a eu six dossiers qui ont été validés pour un montant de 68 000 € et quatre autres dossiers qui sont en cours de traitement, qui vont être présentés à la prochaine commission permanente de la Région, pour 43 000 €.

En ce qui concerne le dossier sur les aides loyers, il y a eu 297 demandes enregistrées. Sur les 297 demandes, soit demandes directes de financement soit demandes d'informations, il y a 269 dossiers qui sont pour instruction des demandes, soit environ 38 % du public cible.

On a à l'heure actuelle 15 dossiers qui sont en attente de traitement, donc où il manque des pièces où les personnes n'ont pas encore répondu au questionnaire qui est très simple. 28 dossiers à modifier suite à des erreurs sur les pièces à fournir. 16 dossiers en cours de mandatement et deux sont des dossiers clos, donc payés, pour un montant de 93 456 €.

Nous en sommes donc aujourd'hui à une aide moyenne sur les loyers de 445 €. Ce qui veut dire qu'on ne s'est pas beaucoup trompé lorsqu'on a évalué le montant de 500 € en écoutant les représentants des commerçants - je regarde Guy SOUVIGNY mais aussi Alain BALLOT.

Au 15 décembre, ce sont au total 865 620 € d'aides publiques qui ont été versées aux entreprises.

Bien entendu, cela continue puisqu'on va continuer d'instruire des dossiers de manière à répondre pratiquement à tout le monde, en tout cas quand les dossiers sont complets. La volonté est donc de poursuivre, c'est juste un point d'étape, comme je le disais tout à l'heure.

C'est donc plutôt positif. Cela veut dire que nous avons ciblé plutôt correctement les choses. D'ailleurs, les acteurs économiques nous le disent. J'ai des retours, vous aussi, vous me le dites. Ce n'est pas parfait, cela ne répond pas à tout, mais il y a un grand motif de satisfaction pour une grande majorité de nos entreprises, petites entreprises, et commerçants.

Je peux ajouter qu'en matière de soutien à l'activité économique, malgré le contexte sanitaire que nous connaissons, malgré les confinements, les élections qui ont eu lieu, la communauté s'est tout de même mobilisée pour maintenir l'avancement des projets d'investissement tels que nous l'avions défini ensemble. L'investissement public est en effet le levier, c'est ce qu'on n'arrête pas de dire ; on argumente sur ce côté « levier » parce qu'on reçoit les entreprises qui nous disent qu'elles ont besoin de travailler, les entreprises locales, plutôt les locales parce qu'en grande partie, les marchés qu'on attribue le sont localement, c'est à 80 % départemental, si on prend l'échelle départementale, mais cela va un peu plus loin, jusqu'à l'échelle régionale, mais en grande partie départementale. Et nous avons tous les noms des entreprises avec les chiffres pour ceux qui souhaitent les consulter et qui en douteraient, on peut donner les éléments avec grande précision. Je vous invite à les demander, on vous donnera les entreprises, les montants et vous verrez que ce sont des entreprises locales et qu'on répond à la légalité. Parce que je rappelle que nous sommes soumis aux règles de la commande publique, mais le président de la commission d'appel d'offres, Jean-Paul LUARD, se tient à votre disposition si vous le souhaitez.

J'insiste beaucoup. Contrairement à ce que certains laissent penser, la majorité des travaux que nous confions aux entreprises le sont à des entreprises locales. Quand je dis « locales », ce n'est pas simplement communauté urbaine intramuros. Pour une bonne partie, oui, mais pour moi, le local, c'est le territoire, c'est le département essentiellement. Sachant que pour certaines entreprises parce que ce sont des travaux très spécifiques, on ne les trouve pas sur le département, c'est plutôt régional. Les informations sont donc à votre disposition, vous pouvez les demander si vous le souhaitez.

Un investissement public qui a donc été fort puisque deux tiers des marchés publics, comme je le disais, sont très majoritairement pour les entreprises du territoire. En 2020, ce sont 17 millions d'euros, dans une année de crise, qui ont été investis, qui ont été réalisés uniquement sur le budget principal. C'est conforme aux objectifs qu'on s'était fixés, même avant la crise.

On avait dit que 2020, c'était entre 16 et 18 millions d'euros, c'est 17 millions d'euros que nous avons réalisés malgré les conditions. Pour vous dire la volonté que nous avons eue, à la fois la volonté mais aussi la capacité de la communauté à réaliser et à faire réaliser ces travaux, ce qui est tout à l'honneur de nos services qui se sont fortement mobilisés.

C'est positif, donc je le dis. Ce n'était pas simple à réaliser et nous allons continuer dans cet état d'esprit, je n'en doute pas.

Voilà, mes chers collègues, pour les points d'information que je souhaitais vous faire ce soir.

Je vous souhaite une bonne soirée, de bonnes fêtes de fin d'année parce qu'elles approchent à grands pas malgré le contexte. Profitez-en, prenez soin de vous. On se retrouve l'année prochaine. Merci beaucoup.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 43)

Le secrétaire de séance

Sébastien GANE

